


Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250304-2025_031_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES » (5.7)

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **21 février 2025**
Date d'affichage de la convocation : **21 février 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme HUSSON donne pouvoir à M. LEVITRE,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme GIET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absent : M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17 alinéa 2,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex,

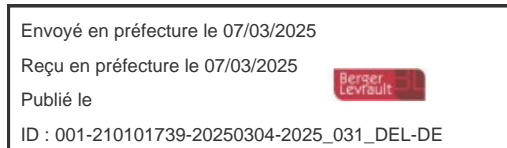
VU la délibération du Conseil communautaire n° 2019.00154 du 23 mai 2019, approuvant la modification de la rédaction de la compétence « Installations de Stockage de Déchets

Inertes » (ISDI) pour lui substituer la définition suivante : « Création, aménagement, entretien et gestion d'Installations de Stockage de Déchets Inertes »,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la rédaction nouvelle de la compétence facultative relative aux installations de stockage de déchets inertes, dans les termes suivants qui emportent modification de sa définition par l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 (titre III, article 11.3) :
« Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes. »,
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

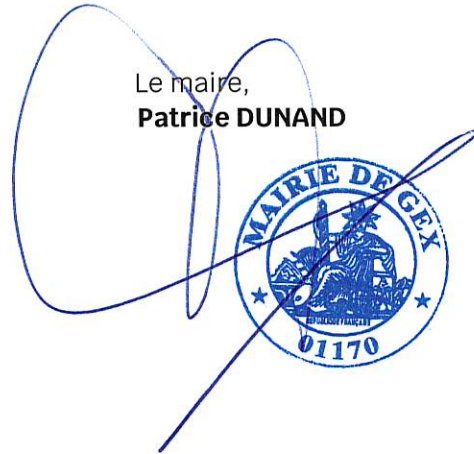


Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2025.